

Selon l'article L.2123 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et les articles R.2123 et suivants du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du code de la commande publique

EXECUTION DE SERVICES ROUTIERS ET DE TRANSPORT DE PERSONNES

Marché n° 01/2020

1) Nom de la personne publique : Collège HENRI BRISSON

2) Objet du marché : L'exécution de services routiers et de transports de personnes (sorties EPS et sorties pédagogiques) du Collège Henri BRISSON

Type de produit : PS05 Transports / Transport des personnes et des élèves

Type de produit principal CPV : 60130000-8 Services spécialisés de transport routiers de passagers

3) Lieu: Collège Henri BRISSON, 15 rue Armand LEROI, 33400 TALENCE

4) Modalités d'attribution :

Le choix du titulaire se fait sur la base :

- des tarifs indiqués dans l'acte d'engagement et le bordereau de prix des lots n°1, n°2 et n°3
- les services associés
- qualités environnementales

5) Durée du marché :

Le marché est passé pour l'année scolaire 2020-2021. Il débute le 1^{er} septembre 2020 et se termine le 31 août 2021.

6) Exécution du marché :

A compter du 1^{er} septembre 2020.

7) Lieu de retrait des dossiers de consultation :

Les pièces du dossier de consultation sont disponibles en fichiers joints sur le site de l'AJI à l'adresse <http://www.aji-france.com>.

8) Constitution des offres :

- Lettre de candidature ou DC1
- L'ensemble des documents mentionnés aux articles D8222-5 ou D8222-7 et D8222-8 du Code du travail
- Une attestation d'assurance
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétent attestant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- Une attestation sur l'honneur datée et signée pour justifier que le candidat :
 - o N'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - o N'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour des infractions au code du travail. (L.324-9, L.324-10, L341-6, L125-1, L125-3)

Pièces constituant l'offre :

- L'acte d'engagement dûment complété et signé.
- L'annexe (Bordereau de prix) dûment complétée et signée

Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat (les délégations devront être jointes à la proposition).

9) Les offres seront dématérialisées sur la plateforme AJI

10) Date limite de réception des offres : le mardi 12 mai 2020 à 14h00

11) Pour tous renseignements administratifs concernant le dossier, veuillez-vous adresser à :

Mme Alexandra FAYARD, tel : 06.68.14.86.85